

Rapport Annuel **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE 2019**



*Une vision globale de la prise en compte du
développement durable dans les activités de
l'Agglomération*

Préambule

- **L'Agenda 2030**

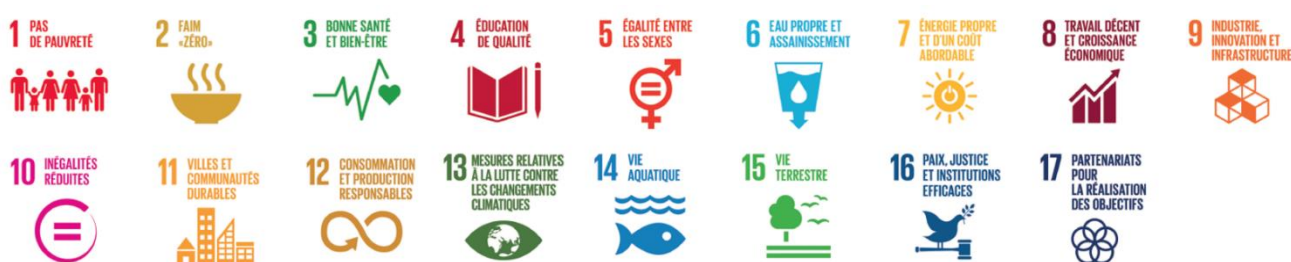
En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et dont la réalisation s'appuie sur les partenariats. Il porte une vision de transformation du monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

- **Les Objectifs de Développement Durable**

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs mondiaux identifiés en 2015 par l'assemblée générale des Nations Unies. 193 dirigeants se mettent d'accord sur des objectifs précis à poursuivre durant les 15 prochaines années. Ils s'adressent à tous, États comme entreprises, société civile.

17 objectifs de développement durable ont notamment été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ces objectifs s'inscrivent dans le programme de développement : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

01 – Eradication de la pauvreté, 02 – Lutte contre la faim, 03 – Accès à la santé, 04 – Accès à une éducation de qualité, 05 – Egalité entre les sexes, 06 – Accès à l'eau salubre et à l'assainissement, 07 – Recours aux énergies renouvelables, 08 – Accès à des emplois décents, 09 – Innovation et infrastructures, 10 – Réduction des inégalités, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables, 13 – Lutte contre les changements climatiques, 14 – Vie aquatique, 15 – Vie terrestre, 16 – Paix, justice et institutions efficaces, 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs.



L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), porté par l'ONU, est le nouveau cadre d'action universel dans une perspective de transformation pour un développement durable.

- **Le Rapport Annuel Développement Durable (RADD)**

Depuis 2010, les collectivités territoriales de plus de **50 000 habitants** ont l'obligation de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable avant la présentation du Document d'Orientation Budgétaire (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour

l'environnement). Ce rapport a pour objectif d'interroger et de faire évoluer les **politiques publiques, le fonctionnement des collectivités et leurs modes d'intervention** sur les territoires pour une **meilleure intégration des enjeux du développement durable**.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable doit dresser un bilan des politiques, programmes et actions conduits par la collectivité, au titre du développement durable, dans ses politiques territoriales et en interne, dans le fonctionnement de la collectivité. Au-delà d'un simple état de l'Art, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques. Ces informations permettent de légitimer les politiques publiques et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter et/ou enrichir les politiques à venir.

À cette fin, ce document est présenté lors des **débats d'orientation budgétaire**. Afin d'assurer une concordance avec le budget primitif de l'année, les montants des dépenses 2019 et des dépenses prévues en 2020 indiqués dans le rapport, sont en unités budgétaires c'est-à-dire en TTC pour le budget principal, en HT pour les budgets industriels et commerciaux, et net de taxes pour les subventions.

Ce rapport annuel Développement durable synthétise chaque année l'avancée des actions entreprises et orientées en appui des **5 finalités** (tableau 1) déjà définies et du **plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024** approuvé en novembre 2019 (tableau 2), en présentant plusieurs actions, leurs enjeux, les partenaires impliqués, les dépenses réalisées et les résultats obtenus.

Finalités du développement durable	Symboles utilisé
La lutte contre le changement climatique qui rassemble les initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, via la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc.	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (eau, air, sols, etc.), qui passe par une réduction des impacts des actions humaines sur l'environnement.	
L'épanouissement de tous les êtres humains , qui implique que chacun puisse trouver réponse à ses besoins les plus vitaux, et accéder aux biens et aux services (santé, culture, éducation, emploi, etc.) qui contribuent à son bien-être.	
La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations , qui restent des impératifs face à la persistance des inégalités et des exclusions au sein de notre société.	
Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables , qui viennent questionner notre modèle économique actuel, et incitent à adopter de nouvelles logiques dans nos choix et nos modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.	

Tableau 1 : les 5 finalités du développement durable et les symboles utilisés dans le rapport pour chaque action

Par ailleurs, le Grand Périgueux a fait évoluer son rapport annuel de développement durable en visant un croisement des deux cadres de références : celui de la France et celui de l'Organisation des Nations Unies (ODD 2030).

Pour chaque action identifiée dans le RADD, il est indiqué en plus de la finalité dans laquelle elle s'inscrit, si elle répond à un des 17 objectifs DD.

En termes de suivi d'indicateurs, ceux du Plan Climat Air Energie Territorial sont utilisés.

Lorsque l'action concerne également une action inscrite dans le PCAET, le logo correspondant apparaît en bas de page ainsi que le numéro de l'axe, du programme et de l'action (ex : 3.2.1 correspond à la première action du PCAET « Mettre en œuvre Périmouv' » inscrite dans le programme n°2 de l'axe 3).

Axe 0 (transversal) : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

- 1.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme porteurs d'une ambition énergie climat.
- 1.2 : Mener et généraliser des programmes d'aménagement exemplaires.
- 1.3 : Financer des projets à dimension environnementale.
- 1.4 : Aménager les réseaux d'énergies de demain.

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

- 2.1 : Mettre en œuvre le PLH durable.
- 2.2 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique.
- 2.3 : Accompagner la rénovation du tertiaire.

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

- 3.1 : Organiser la multi modalité à l'échelle de l'Agglomération.
- 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone.
- 3.3 : Développer les modes de déplacement actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité.
- 3.4 : Réduire l'impact des transports.

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

- 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises.
- 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable.
- 4.3 : Mettre en œuvre une stratégie Déchets.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables

- 5.1 : Favoriser les projets d'énergies renouvelables sur l'Agglomération.
- 5.2 : Développer les énergies électriques.
- 5.3 : Développer les énergies chaleur.

Tableau 2 : les axes et les programmes du PCAET 2019-2024

Sommaire du RADD 2019

PARTIE 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.....6

- **Action 1** : Le nouveau programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 » 6
- **Action 2** : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers..... 7
- **Action 3** : Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations 9
- **Action 4** : L'égalité filles/garçons et les Droits des enfants dans les centres de loisirs 10
- **Action 5** : Soutien au logement social 11
- **Action 6** : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés 12
- **Action 7** : Coopération décentralisée Le Grand Périgueux – Province de Lao Cai..... 13

PARTIE 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.....15

- **Action 8** : Le PGD Péri Mouv', vers un Plan de Déplacement Urbain..... 15
- **Action 9** : La piscine de Boulazac Isle Manoire à Saint Laurent sur Manoire..... 19
- **Action 10** : Les parkings relais et les ombrières photovoltaïques 20
- **Action 11** : L'assainissement collectif et non collectif 22
- **Action 12** : La GEMAPI (SMBI) - bilan des études et travaux..... 24
- **Action 13** : Les déchets ménagers (collecte et bornes enterrées) 25
- **Action 14** : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) 27
- **Action 15** : Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 28

PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.....31

- **Action 16** : La démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT)31
- **Action 17** : Les ressources humaines 32
- **Action 18** : Les projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs..... 33
- **Action 19** : Création d'une première année des études de santé au Campus Périgord à Périgueux (PASS : PArcours Spécifique Santé). 35

PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous.....37

- **Action 20** : Le Contrat Local de Santé (CLS) et l'Atelier Santé Ville (ASV)..... 37
- **Action 21** : L'utilisation des couches lavables dans les crèches 38
- **Action 22** : Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les centres de loisirs (ALSH)..... 39
- **Action 23** : Diagnostic d'évaluation des champs électromagnétiques (CEM) 40
- **Action 24** : La Voie Verte et les chemins de randonnées 41

PARTIE 5 : Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.....43

- **Action 25** : Le Pôle artisanal Cap'artisans de Chamiers 43
- **Action 26** : SÎLOT, projet de Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire et des cultures urbaines 44
- **Action 27** : La Mission Locale et la Maison de l'Emploi 46
- **Action 28** : Les achats publics, les groupements de commandes, les clauses d'insertion sociale et environnementales dans les marchés..... 47
- **Action 29** : Le quartier d'affaires et le pôle de services mutualisés 49
- **Action 30** : La nouvelle crèche Clos-Chassaing dédiée à l'autonomie de l'enfant..... 51

PARTIE 6 : Rendre effective la contribution des citoyens à l'action publique.....53

- **Action 31** : Le déploiement du nouveau site internet de l'Agglomération, outil de communication auprès des usagers 53
- **Action 32** : La Maison du projet, lieu de concertation et de co-construction du projet de renouvellement du quartier (PRU) de Chamiers..... 53

Annexe 1 : les ODD et les 5 finalités du développement durable.....55

Annexe 2 : liste des ODD et mots clefs.....56

PARTIE 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

• Action 1 : Le nouveau programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 »

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les objectifs poursuivis sont la rénovation du parc privé de logements anciens, la lutte contre la précarité énergétique, et la promotion de produits respectueux de l'environnement. En 2019, le Grand Périgueux a d'une part poursuivi son soutien à la rénovation des logements dans le cadre du précédent programme Amélia (2012-2015), les propriétaires ayant jusqu'à 5 ans pour réaliser leurs travaux.



D'autre part, il a lancé un **nouveau programme Amélia 2 en janvier 2019**. En effet, il reste quelques **15 000 logements en mauvais état**, voire en très mauvais état sur l'Agglomération, potentiellement énergivores. Les aides du Grand Périgueux dans le cadre d'Amélia 2 portent non seulement sur la **rénovation énergétique des logements** mais également, **l'adaptation à la perte d'autonomie**, la **mise aux normes des assainissements individuels**... Le Grand Périgueux a également décidé de bonifier ses aides en cas d'utilisation de produits respectueux de l'environnement et de la santé des habitants.

L'animation du programme intègre des critères de suivi et d'évaluation de l'impact du programme sur :

- les habitants bénéficiaires en termes de conseil, d'aides financières et de qualité de vie,
- l'environnement : économies d'énergie, recours à des matériaux biosourcés...,
- l'activité économique locale (volume de travaux générés).

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Dordogne, les 43 communes de l'Agglomération, Procivis-Sacicap, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs de Nouvelle Aquitaine, Action logement, ...

Dépenses 2019 :

- Amélia 1 et Amélia 2 → subventions versées aux propriétaires (investissement) : 278 668 € attribués (décisions attributives de subventions dont 48 745 € versés pour des travaux faits en 2019).
- Amélia 2 → animation, suivi, accompagnement des propriétaires et communication (fonctionnement) : 238 130 € au titre de 2019, subventionné à près de 80 % au total par l'ANAH, le Département et la Ville de Périgueux (234 000 €).

Dépenses envisagées en 2020 :

- Amélia 2 → subventions aux propriétaires (investissement) : 100 000 €.
- Amélia 2 → animation-suivi et communication (fonctionnement) : 315 000 €.

Résultats :

- 154 logements rénovés sur le plan énergétique, soit 3 071 642 kWh/an et 5 184 teq CO₂. La moyenne de consommation par logement après travaux est de 192 kW/m²/an (étiquette D) et la moyenne d'émissions après travaux est de 23 teq CO₂ (étiquette D).
- 23 assainissements individuels ont été remis en conformité, sans risque sanitaire ou environnemental.

Indicateurs PCAET	Valeur 2019	Objectif 2024
Nombre de dossiers soutenus par le programme	154	897
Gain énergétique estimé, émissions de CO ₂ évitées, niveau de performance énergétique atteint	3 071 642 kWh/an de gain énergétique et 5 184 teq CO ₂ d'émissions évitées	Gain énergétique estimée de 8 459 100 kWh/an et 15 011 teq CO ₂ d'émissions évitées
Nombre de dossiers avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés.	91	34
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (impact économique)	4 021 285 € (thématiques énergie et habitat dégradé)	32 millions d'euros au total pour Amélia 2 (dont 24.8 millions d'euros sur énergie et habitat dégradé)
Budget communication Amélia	11 195 € HT	30 000 € HT en 5 ans

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/habitat/renovez-ou-adaptez-votre-logement-economisez> et <https://amelia2.fr/>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 2.1.1 du PCAET

• Action 2 : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Signée le 24 juin 2019 par l'ensemble des partenaires, la **convention de renouvellement urbain du quartier de Chamiers** s'articule autour de 5 types d'intervention :

- L'amélioration de la fonction habitat du quartier.
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services.
- Le maintien et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois sur les quartiers prioritaires.
- Le traitement d'espaces publics inclusifs au service de la mise en réseau du quartier à son environnement.
- Les mesures d'accompagnement et d'animation (projet artistique « ça déménage », ateliers d'urbanisme, gestion urbaine et sociale de proximité pour pérenniser les changements...)

Le projet global représente un investissement de plus de 48 millions d'euros sur un calendrier d'opération allant jusqu'en 2025.

Le Grand Périgueux est chargé de **piloter** et de **coordonner** ce projet, dans une démarche participative et en interface avec les maîtres d'ouvrage, les habitants, les associations, les financeurs, les services des institutions concernées.

Acteurs concernés :

- **Les partenaires bénéficiaires et acteurs du projet** : Centre social Saint-Exupéry, Conseil citoyen de Chamiers, associations de proximité, ville de Coulounieix-Chamiers.
- **Les partenaires financeurs du projet** : ANRU, État (droit commun), l'Union Européenne FEDER axe 5, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Dordogne, la CAF de la Dordogne, la Ville de Coulounieix-Chamiers et le Grand Périgueux.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 11 667 € en fonctionnement et 15 369 € en investissement.
- En 2020 : 9 250 € en fonctionnement et 222 810 € en investissement.

Résultats :

Les impacts directs du projet sont le désenclavement et la transformation progressifs et durables du quartier :

- **physiquement** : avec un traitement adapté du bâti, de l'espace public, des liaisons,
- **dans les usages et les fonctions** : diversification de l'offre de logement, meilleur accès aux services publics, renforcement et développement des activités commerciales et économiques de proximité, qualité de vie, mixité,
- **et dans les représentations** : changement d'image, mobilisation d'investisseurs privés, diversification de la population habitante.

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 3 : Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'action de **structuration du réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination** contribue à la mise en œuvre de l'**accès au droit des victimes de discrimination** (3^e axe du plan). Il répond à une forte demande des acteurs locaux (démunis) et des habitants (en manque d'information sur leurs droits). C'est le point fort du plan territorial pour le Grand Périgueux. L'animation du réseau s'appuie sur l'organisation des **journées interprofessionnelles tous les 2 ans**, un groupe de travail dédié à cette thématique s'est révélé nombreux (+ de 30 participants) et force de proposition. Un logo a été conçu de façon concertée pour rendre visible les structures en capacité d'accueillir et d'orienter les victimes.



La **charte d'engagement** au sein du réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination sera signé par l'ensemble afin de formaliser l'engagement des partenaires (collectivités, association, police gendarmerie, justice...).

Le **groupe de travail** a également contribué à l'élaboration d'une formation collective (avec la police, la gendarmerie, le procureur, le Centre d'Information Documentation Femmes Familles de Dordogne - CIDFF, Info droits et France victimes 24) pour les nouveaux membres du réseau de vigilance, d'un annuaire et d'une charte d'engagement qui seront validés en 2020.

Des actions associatives ont été également soutenues (1 000 € au Conseil Départemental de l'accès au Droit-CDAD et 1 000 € à l'association Femmes solidaires).

Concernant le volet interne, sous l'impulsion du groupe de travail des élus, un **diagnostic des risques discriminatoires** a été réalisé auprès des 95 élus du conseil communautaire. Des pistes de travail ont traité de :

- L'amélioration de la représentativité des élus, notamment des femmes au sein des instances de décision (Vice-présidences, délégations...). En septembre 2019, 15 élus ont pu bénéficier de l'intervention du réseau Elues locales en faveur de la participation des femmes en politique.
- L'identification des risques discriminatoires a également été incluse dans la démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail menée par l'APAVE en 2018 en faveur des agents du Grand Périgueux. Le plan d'action validé par les élus reprend notamment des formations spécifiques à destination des encadrants, agents d'accueil et ressources humaines et seront menées au 2^e semestre 2020.

Acteurs concernés : Les premiers membres du réseau de vigilance (10 structures), les 6 directeurs et les 95 élus du Grand Périgueux.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 2 000 €.
- En 2020 : 3 600 €.

Résultats :

En termes d'organisation :

- Engagement des partenaires dans le réseau de vigilance et dans la préparation d'un programme de formation de grande ampleur sur les discriminations.

- Préparation d'actions ciblées sur l'amélioration de l'information des habitants sur leurs droits et sur les voies de recours.
- Meilleur traitement des situations par une communication directe entre les structures de proximité et les référents Police/Gendarmerie/Justice.

De manière globale, la lutte contre les discriminations peut avoir de multiples conséquences positives sur les personnes victimes (psycho-sociales, estime de soi, fin du dénigrement et de l'auto-censure, sortie de situations d'isolement...). De même, le coût des discriminations dans l'emploi a été évalué en termes de perte d'efficacité économique (rapport de France Stratégie en 2016). Pour autant, il sera difficile a priori d'en mesurer les impacts sur le territoire du Grand Périgueux (difficultés méthodologiques notamment).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/solidarite/prevention-lutte-contre-les-discriminations>

Enjeux DD, Objectifs DD:



Finalités 3 et 4



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

• Action 4 : L'égalité filles/garçons et les Droits des enfants dans les centres de loisirs

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Depuis septembre 2017, la compétence Enfance de l'Agglomération concerne l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire du mercredi comptant à ce jour 13 des 22 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire.

2 moments forts rassemblant 550 enfants sur le territoire ont eu lieu en 2019 :

- le 13 mars sur l'égalité **filles/garçon et la lutte contre les discriminations**.
Les filles sont-elles les seules à porter des robes ? Des exemples de femmes célèbres ? Quels sont les métiers exercés par les femmes et les hommes ...
- le 20 novembre autour **des Droits des enfants** : sensibilisation à l'éducation, aux droits aux soins, aux bons traitements, à l'environnement.

Un animateur a été formé avec le planning familial en 2019 autour de la discrimination : intervention gratuite dans le cadre d'un projet régional.

Acteurs concernés : les enfants et les agents des ALSH

Dépenses réalisées : 0 €

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/centres-de-loisirs>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- **Action 5 : Soutien au logement social, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les aides aux bailleurs sociaux et aux communes pour la production équilibrée de logements sociaux a pour objectif de répondre aux besoins de la population. Il s'agit de **subventions à la construction et à l'acquisition – amélioration**, en respect du règlement d'intervention en faveur du logement social du Grand Périgueux. Ce soutien est réalisé via une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Acteurs concernés : Les 43 communes de l'Agglomération, Périgord Habitat, Mésolia, Domofrance, Clairsienne, Conseil Départemental de la Dordogne (déléataire des aides à la pierre).

Les dépenses 2019 :

- Construction de logements sociaux et de logements communaux conventionnés : 72 600 € (versés – investissement).
- Construction de logements sociaux et de logements communaux conventionnés : 233 500 €. (Décisions attributives de subventions – investissement pour la construction de plus de 150 logements sociaux qui seront livrées en 2021).
- 1,25 millions d'euros d'emprunts garantis pour la construction de logements sociaux.

Les dépenses envisagées en 2020 → 743 350 € répartis comme suit :

- 216 000 € à Périgord Habitat (acomptes et soldes) pour la construction de 62 logements sur Périgueux, 10 sur Coursac, 43 sur Champcevinel, 16 sur Coulouneix Chamiers, 25 sur Antonne et Trigonant, 6 sur Château l'Evêque, 24 sur Bassillac et Auberoche, 4 sur Sanilhac, 12 sur Boulazac Isle Manoire, 8 sur Sorges et Ligueux et 16 sur Razac.
- 4 500 € pour la construction de 3 logements communaux conventionnés sur St Amand de Vergt,

- 109 750 € (soldes de subvention – acomptes versés en 2018) à Mésolia pour la construction de 54 logements à Trélissac, 15 logements sociaux à Sanilhac, 37 logements sociaux à Marsac sur l'Isle et 14 logements à Champcevinel.
- 413 100 € à Domofrance (acomptes et soldes) pour 96 logements à Périgueux et 86 logements sur Boulazac Isle Manoire).

Résultats :

→ Mise en service effective en 2020 de 44 logements sociaux et 2 logements communaux conventionnés. Ces logements répondent aux **3 piliers du développement durable**. En effet :

- ils correspondent aux besoins des habitants car adaptés aux revenus des ménages, avec des loyers maîtrisés, et aux évolutions sociodémographiques (ménages de plus en plus petits, familles monoparentales ou recomposées, population vieillissante, ...) et aux modes de vie actuels.
- ils ont par ailleurs une localisation privilégiée en cœur d'agglomération ou sur des communes pôles relais, près des services, tout en respectant une consommation foncière raisonnée (situés à Périgueux, Chancelade, Vergt, Agonac et Salon de Vergt). Cette nouvelle production permet donc d'avoir une offre de logements en faveur de plus de mixité sociale, équilibrée sur le territoire.
- ils respectent enfin des normes environnementales et architecturales poussées permettant aux ménages de réduire leur consommation énergétique.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/habitat/le-logement-social>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Action 2.1.2 du PCAET

● Action 6 : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Depuis 2015, le Grand Périgueux met en œuvre l'action "J'apprends à nager", pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager. Tous sont issus de familles précaires de l'Agglomération c'est-à-dire ayant un quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale inférieur à 800 € et/ou résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Chaque enfant peut bénéficier de **15 à 18 séances de ¾ d'heure pendant les vacances scolaires**.

Cette action d'apprentissage de la natation gratuite a pour objectifs de :

- permettre aux enfants d'accéder à une pratique sportive à travers l'apprentissage de la natation,
- leur donner le savoir fondamental et sécuritaire de l'aisance en milieu aquatique « savoir se sauver »,

- « savoir nager » afin d'accéder possiblement à toute activité aquatique ou nautique.

Acteurs concernés : service des piscines du Grand Périgueux, services des communes de l'Agglomération (en particulier Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac), centres sociaux et CCAS + soutien du CNDP (Centre National pour le Développement du Sport).

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 23 000 € (dont 6 000 € de subvention du Centre National pour le Développement du Sport).
- En 2020 : 23 000 €.



Résultats :

En 2019, **45 enfants** ont pu bénéficier de ce dispositif. Il s'agit d'une action positive pour les enfants, pour leur sécurité et leur éducation, mais cette action est aussi très intéressante pour les maîtres-nageurs sauveteurs : reconnaissance des enfants qui reviendront à la piscine, comportement plus adéquat, etc. Par ailleurs, nombreux sont les enfants des quartiers qui n'apprennent pas à nager, pour des raisons culturelles ou tarifaires. Or, l'acquisition de l'attestation scolaire « savoir nager » est un objectif des classes de cycle 3 ; le test doit être maîtrisé au plus tard en fin de classe de 6^e. Au-delà des bienfaits du sport pour la santé et l'acquisition des valeurs de respect et de citoyenneté, cette action permet enfin aux enfants d'acquérir les bases essentielles pour savoir se sauver de la noyade.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

● Action 7 : Coopération décentralisée Le Grand Périgueux – Province de Lao Cai

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux a décidé en 2016 de participer pour la première fois aux **assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne à Can Tho**. L'Agglomération a pris la décision d'orienter son action sur un projet « eau et assainissement » pour améliorer la santé, l'environnement de la population locale du district de Bac Ha et favoriser un développement touristique.

Les autorités locales souhaitent doter la ville d'un système de collecte et de traitement des eaux adéquat. Le Grand Périgueux a décidé de lancer une mission de coopération avec le district et a signé en mars 2017 un accord de principe avec la province de Lao Cai (échelon supérieur au district). Cet accord a donné lieu à deux missions en 2017 et 2019 qui ont permis d'établir un diagnostic sur l'état du réseau d'assainissement. Pour effectuer cette évaluation le Grand Périgueux s'est appuyé sur l'Office International de l'Eau (OIE) lors de la deuxième mission. A l'issue de la délibération du 11 juillet 2019, l'Agglomération a validé une subvention de 96 350 € attribuée à l'OIE dont une partie est prise en charge par la collectivité.

L'objectif pour l'année 2020 est de renouveler les financements attribués au Grand Périgueux pour s'orienter sur la dimension opérationnelle : rénovation, amélioration du réseau, formation de personnel.

Tableau des financements au projet :

Ministère des affaires étrangères	35 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	29 442 €
Province de Lao Cai	3 500 €
Le Grand Périgueux	31 908 €
Total	99 850 €

Acteurs concernés : le Ministère des Affaires étrangères, la région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la province de Lao Cai et l'Office International de l'Eau.

Dépenses réalisées : 71 843 €

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable

PARTIE 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Objectifs poursuivis :

- Sobriété carbone et adaptation au changement climatique.
- Modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables.
- Reconquête de la biodiversité.

• Action 8 : Le PGD Péri Mouv', vers un Plan de Déplacement Urbain

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le **Plan Global de Déplacements** (PGD), approuvé fin 2016 pour une durée de 4 ans était un document qui visait à définir un ensemble d'actions concrètes et réalisables à court terme permettant de réduire l'usage de la voiture, favoriser le report modal (bus, co-voiturage, marche à pied, vélo, ...) et réduire les nuisances associées.



Un budget prévisionnel d'investissement de plus de 50 millions d'euros encadrerait ce document stratégique.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de facteur 5 ([action n°14](#)) le Grand Périgueux s'est engagé dans la rédaction d'un nouveau document de planification stratégique et ambitieux pour encadrer la thématique des mobilités. Un **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** a été adopté le 19 décembre 2019, pour la période 2020-2030. Il poursuit les engagements du PGD tout en définissant les bases d'une mobilité **plus vertueuse envers l'environnement** pour réduire les émissions en CO₂ et ainsi inscrire l'ensemble du territoire dans un **report modal global**.

Objectifs poursuivis :

- rationaliser les déplacements sur le territoire de l'Agglomération et aménager la ville pour faciliter l'utilisation de transports alternatifs à la voiture,
- articuler l'offre de bus avec les nouveaux usagers du territoire, avec le réseau scolaire et le ferroviaire,
- développer les nouveaux modes de transports et la complémentarité entre les différents modes de déplacements.

En 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

- finalisation de la restructuration du **réseau Péribus** mis en place en septembre 2018 avec les derniers ajustements sur les lignes en lien avec la mise en service du Pôle d'Echanges Multimodal de Périgueux phase 1 en avril 2019,
- livraison de quatre mini-bus (norme euro 6) et d'un bus moyen hybride afin de remplacer des véhicules vieillissant (norme euro 4 et 5 notamment) ;
- poursuite des travaux des grands projets « Déplacements » notamment le **Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)** et le **Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**.



Vue ligne BHNS Boulevard de Stalingrad



Pôle d'échange multimodal (PEM)

- Réalisation et livraison des travaux tout au long de l'année 2019 :
 - ⇒ 2nd tronçon BHNS allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants en lien avec les travaux concomitants du PEM phase 1 en gare de Périgueux ;
 - ⇒ 3^e tronçon BHNS allant du Pont de la Cité à Mériller sur la commune de Coulounieix-Chamiers.
- Réalisation d'un parking relais P+R et/ou d'aires de covoiturages sur les communes de Sanilhac (à Cré@Vallée), Vergt, Sarliac, Mensignac, et Les Versannes (commune de La Douze).
- Poursuite des études du PEM - phase 2 - comprenant le parvis mais aussi la création d'une nouvelle passerelle accessible aux quais de la gare.
- Les engagements du **contrat d'axe** pour la mise en place de la **navette ferroviaire** se sont poursuivis et intensifiés avec :
 - La finalisation des études de la halte de Boulazac pour aboutir à des travaux dès début 2020 avec la signature de la convention de financement des travaux.
 - Sur les haltes de Marsac et de Niversac, poursuites des études ferroviaires et début des études pour les aménagements des parvis afférents à ces haltes, intégrant également la halte de Razac.
 - Aménagement du parvis de la halte ferroviaire de Niversac.



Projet du futur aménagement de la halte ferroviaire de Marsac en 2021

Les nouvelles mobilités ont connu sur l'année 2019 une concrétisation certaine :

- Déploiement dès le 1^{er} juin 2019 de **110 Péricévo** en location moyenne et longue durée dont 70 vélos à assistance électrique (VAE) suite à l'approbation du schéma cyclable en octobre 2018 avec un règlement

d'intervention pour accompagner les communes dans les projets d'aménagements cyclables. Création de 100 chèques d'aides à l'achat de VAE auprès du Grand Public, d'un montant unitaire de 250 euros.

- Face au succès des réservations et du retrait des chèques en moins de 72 heures, livraison en novembre 2019 de 100 vélos à assistance électrique supplémentaires et réédition de 50 chèques.
- Réalisation en 2019 de **10 box vélos sécurisés** d'intérêts communautaires en différents lieux.
- Réalisation du **1^{er} appel à projet « aménagements cyclables »** auprès des communes pour les années 2019 et 2020 pour un montant de subvention de plus de 600 000 euros HT sur 2 ans. 14 communes lauréates, 12 km d'aménagements proposés sur 82 km prévus au schéma cyclable.



L'acquisition et la mise en location (moyenne et longue durée) de 400 vélos en 4 ans a été plus rapide que prévue dès janvier 2020 : 300 vélos (investissement de 350 000 euros HT).

- Généralisation et vulgarisation de la **marque « Mobilité » du territoire** du Grand Périgueux, **Périmouv'**, notamment avec l'agence commerciale qui a été rebaptisée ainsi.
- Déroulement d'**actions d'informations et de promotions des mobilités** sur le territoire mensuellement dans les entreprises et les administrations.

Acteurs concernés : la Région, la SNCF, l'EPIC Péribus, les différentes communes du territoire.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2019, plus de 9 millions d'euros TTC dont :

- Livraison de 4 mini-bus et 1 bus tri-énergie (arrivé en 2020 de ce dernier) : 752 170 € HT.
- Travaux BHNS : 3 175 701 € TTC.
- PEM gare de Périgueux travaux + études phase 2 : 2 387 719 € TTC.
- Accessibilité quai bus + modernisation réseau bus : 398 601 € TTC
- Aire de covoiturage et P+R : 333 129 € HT.
- Contrat d'axe + parvis halte de Niversac : 1 189 346 €.
- Schéma cyclable : appel à projets communes et acquisition vélos pour 201 743 €.

En 2020, 12 millions d'euros TTC dont :

- Acquisition de nouveaux bus et modernisation des bus : 1 535 924 € TTC.
- BHNS + acquisitions foncières : 3 346 000 € TTC.
- Pôle d'échange multimodal Phase 2 et acquisitions : 1 473 800 € TTC.
- Haltes ferroviaires dont parvis : 3 837 800 €.
- Parking relais (P+R) et parking de covoiturage : 155 000 € HT.
- Accessibilité des arrêts de bus + information voyageurs : 568 230 € TTC
- Schéma cyclable et appel à projets des communes : 638 530 €.

Résultats :

	Indicateurs PCAET	Valeur 2018	Valeur 2019	Objectif 2024
Action 3.1.1	Création du PEM	Non réalisé	1 ^{ère} phase réalisée	Réalisé
	Nombre de places de parking relais	500	500	Réalisé dès 2019
	Mise en place du contrat d'axe	Non réalisé	100% des études mais 0% des travaux	Réalisé
Action 3.1.2	Mise en place et suivi du PDA du Grand Périgueux	Non réalisé	Non réalisé	Réalisé
	Nombre d'entreprises/d'employés participant à un PDA	3 entreprises	un de validé et 2 autres en cours pour 2020	2 en +/-an, soit 15 entreprises en 2024
Action 3.2.1	Fréquentation des transports en commun	1.7 millions de voyages par an pour 10 000 usagers	Augmentation de 5% de la fréquentation Péribus entre 2018 et 2019 soit + 85 000 voyages par rapport à 2018.	2.1 millions de voyages par an pour 12 000 usagers
	km d'aménagements cyclables	47 km	59 km (dont 12 km en cours)	82 km
	Nombre de véhicules sur les principaux axes	25 000	Pas d'étude de circulation	25 000 (stabilisation malgré la croissance démographique)
Action 3.2.2	Age moyen du parc	8	6,5	5
Action 3.3.1	km de voies cyclables continues	23	26	35
	Nb de vélos accompagnés par l'Agglomération (location, chèque VAE...)	0	200 vélos mis en location au 31 décembre 2019 et 150 chèques VAE utilisés	400 Vélos location et 500 en chèque VAE

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/deplacements>

Enjeu DD, objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Actions 3.2.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1 du PCAET

• Action 9 : La piscine de Boulazac Isle Manoire à Saint Laurent sur Manoire

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux va construire une nouvelle piscine à Niversac. Les travaux démarreront mi-2020 pour une ouverture prévue début 2022.

Cette nouvelle piscine couverte s'étendra sur près de 10 000 m² et proposera 5 lignes d'eau d'une longueur de 25 m. Elle disposera d'un bassin en inox, identique à celui qui a fait ses preuves à la piscine Bertran de Born à Périgueux et réalisé par la même entreprise Baudin Chateaufort. Le projet intègre la volonté de minimiser les consommations, notamment d'énergie.

Le projet est conçu pour faciliter l'apprentissage de la nage à de nombreux élèves en réduisant les temps de transports pour les écoles et collèges du Sud-Est de l'agglomération :

- les collèges Michel Montaigne, Thenon, de Montignac, de Vergt, du Bugue,
- mais aussi le lycée de Sarlat ou encore, à moins de 6 km, le Campus de la formation.

Construit en face de la gare de Niversac et relié à la voie verte, cet équipement sera facilement accessible.

Le bâtiment s'intégrera avec intelligence dans son environnement. Le parti-architectural s'appuiera côté route sur l'imaginaire industriel du XIX^e siècle, mélangeant béton et acier Corten. Cet acier est de type auto-patiné à corrosion superficielle provoquée. Il est notamment utilisé pour son aspect et sa résistance aux conditions atmosphériques. La façade opposée s'ouvrira sur les paysages boisés qui s'étendront derrière le terrain retenu pour la construction.

Portée par le Grand Périgueux, cette opération d'un montant de 7 millions d'euros bénéficie de subventions importantes de la part de l'Etat, la Région, le Département et la ville de Boulazac Isle Manoire.

Acteurs concernés : Etat, Région, Département et la ville de Boulazac Isle Manoire

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 91 263 € TTC.
- En 2020 : 1 260 000 € TTC.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/nouvelle-piscine-a-niversac-3288>

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• **Action 10 : Les parkings relais et les ombrières photovoltaïques**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dès 2018, un partenariat avancé a été noué avec la Société d'Economie mixte – SEM 24 Périgord Energies (créée par le Syndicat des Energies de la Dordogne – SDE24) visant à développer, sur une base contractuelle, des projets utiles au développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus, des parcs relais ont été créés afin de permettre le report des voyageurs vers le bus.

Le Grand Périgueux ainsi que la SEM 24 Périgord Energies ont étudié conjointement la possibilité d'installer des systèmes de production d'électricité photovoltaïque sur chacun des parcs créés.

Le parking relais de Charriéras a été créé en 2019 sur un terrain appartenant à l'agglomération. Son orientation permettait d'installer des ombrières photovoltaïques. Il comprend : un arrêt de bus permettant le retournement du bus, un stationnement vélos, un parking de 49 places. Une centrale de 100 kW crête composée d'ombrières métalliques orientées vers le Sud a été construite en 2019.

Le montant total des dépenses s'élève à 210 000 €.

Acteurs concernés : SEM 24 Périgord Energies, les usagers

Dépenses réalisées :

En 2019 : 100 000 € et 25 000 € dans le cadre de l'accompagnement de la SEM (passage de fourreau et fondation).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-des-parkings-relais/parking-relais-charrieras-1198>

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Etablir des modes de consommation et de production durables

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Action 3.1.1 du PCAET

- **Action 11 : L'assainissement collectif et non collectif - Bilan des études, travaux, réhabilitations (réseaux et stations d'épuration) et des contrôles du SPANC**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

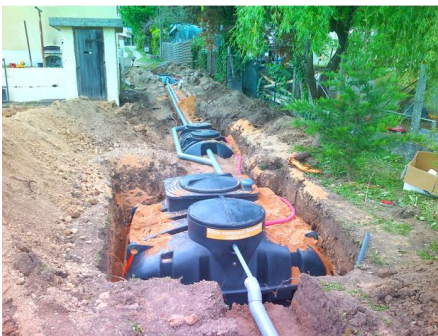
L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement. Cela concerne le plus souvent les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés. Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent être équipées d'une installation autonome dite "assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques. En 2019, le Grand Périgueux a investi sur plusieurs systèmes d'assainissement urbains et péri-urbains, notamment sur les systèmes de collecte des stations de Saltgourde à Périgueux, et de Boulazac-Landry.

Les diagnostics réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se sont poursuivis, avec l'accompagnement des usagers pour la réhabilitation des installations non conformes et polluantes ne dites « points noirs ».



Bâche de stockage avec piège à charriages (cailloux, graviers) – Chantier de transfert des eaux usées « de Gaulle-Mériller » sur Coulounieix-Chamiers

Le service SPANC en régie compte 5 agents pour 12 610 installations.



Chantier d'un assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission d'intervenir chez les particuliers afin de vérifier les installations d'assainissement. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour garantir la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

- Réalisation de près de **1 100 contrôles de bon fonctionnement** (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) sur l'ensemble du territoire.
- Réhabilitations **de 101 installations non conformes**, dont 14 par le biais du programme Amelia lancé par le Grand périgueux et les communes.
- **539 demandes d'installations** d'un assainissement non collectif neuf ont été traitées (395 dans le cadre d'un permis de construire et 144 dans le cadre d'une réhabilitation).

Le collectif Péri Urbain :

Gestion de 26 stations d'épuration : 18 sites en régie directe, 7 sites confiés par mise à disposition du personnel des communes et la station de Vergt gérée en délégation de service public par SUEZ.

- Conduite d'un programme de maintien à niveau des stations avec renouvellement des équipements (turbines, pompes, dégrilleurs automatiques).
- Réhabilitation des filtres plantés de roseaux et de la clôture de la station de **Preyssac** de Château l'Evêque.
- Création d'une zone de rejet végétalisée des eaux traitées sur la station des **Versannes** de La Douze.
- Renouvellement des clôtures sur les stations des Versannes et du bourg de la Douze.
- Démarrage des études de maîtrise d'oeuvre en vue de la réhabilitation des stations d'épuration de **La Chapelle Gonaguet et de Marsaneix**.

- Travaux de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration de type filtres à plantés de roseaux à **Laurière** (commune d'Antonne et Trigonant).

Le collectif urbain (Périgueux, Trélissac et Boulazac) :

- Les études relatives au **transfert des compétences eau potable et assainissement Eaux usées – Eaux Pluviales** se sont poursuivies suite à l'adoption de la loi Ferrand-Fesneau, dans l'optique du transfert de compétences obligatoire au 1^{er} janvier 2020.
- En ce qui concerne les **eaux pluviales**, réalisation d'une campagne de levés topographiques pour quantifier les linéaires en jeu sur les communes où la connaissance patrimoniale était déficitaire.
- L'étude sur la création de bassins de stockage sur les réseaux unitaires de Saltgourde a été menée.
- Des travaux de **mise en réseau séparatif** (eaux usées séparées des eaux pluviales) sur la commune de Sanilhac ont été réalisés au niveau de la rue des Pins et de la rue Paul Toubet.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la RD5E2 dans la zone commerciale à Boulazac ont été lancés.



Regard d'accès pour le curage du réseau

Les opérations de l'appel à projets « **réductions des pollutions domestiques** » de l'Agence de l'eau (9 opérations pour un total d'environ 14,4 millions d'euros) ont été poursuivies, notamment :



Tuyau en PEHD utilisé en forage dirigé sous la rivière l'Isle

- une étude sur la réhabilitation des filtres biologiques de la station d'épuration de **Saltgourde** a été menée (travaux prévus pour 2020).
- les travaux de création d'un nouveau **réseau de transfert** entre l'avenue De Gaulle et le secteur Mériller (avec des mises en séparatif de certains secteurs) à Coulounieix-Chamiers.
- des réseaux d'assainissement ont été réhabilités sur plusieurs communes.

Acteurs concernés : communes pour certaines opérations portées en groupement de commandes, Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2019 :

- Collectif péri urbain :
 - 578 207 € pour l'exploitation.
 - 404 040 € d'investissement (études et travaux).
- Collectif urbain : 4 413 331 € (études et travaux).

En 2020, il est prévu notamment de poursuivre les travaux engagés par les communes en 2019 (Chancelade, Sanilhac, Périgueux), la réhabilitation de réseaux d'assainissement, la réhabilitation des biofiltres de la station de

Saltgourde, la création de système d'assainissement au hameau des Piles à Cornille et au bourg de Saint Mayme de Pereyrol.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/eau-et-assainissement>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 1



Finalité 2



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

• Action 12 : La GEMAPI (SMBI) - bilan des études et travaux

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Il s'agit de la compétence sur la **G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des Inondations (**GEMAPI**).

Elle recouvre quatre objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Objectif poursuivi : veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides.

Le Grand Périgueux est compétent depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle, amont et aval, ont acté l'appui auprès du **Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)**. Le territoire de ce dernier a été étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. En ce qui concerne le bassin versant de la Louyre et du Caudeau au sud de l'Agglomération, la Communauté d'agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi. Aussi, le Grand Périgueux a conventionné avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau.

En 2019, dans le cadre de la phase 1 du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), le SMBI a entamé un diagnostic de territoire afin de qualifier l'état des rivières et des zones humides notamment. Ce travail servira de base à la définition d'une politique GEMAPI et du niveau d'ambition attendu.

En 2020, les résultats de remontées de terrain via un questionnaire sur l'Eau et les Milieux aquatiques envoyés aux communes de l'Agglomération, seront analysés. Des visites de terrain selon les enjeux identifiés sont programmées au 2^e trimestre.

Le SMBI a aussi accompagné 4 communes du Grand Périgueux en 2019 : Chancelade en vue de la réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau (pour un pont sur le Got) et d'un projet de zones humides, Savignac les Eglises, Château l'Evêque et Périgueux (projet d'études en vue de travaux sur la digue du canal).

Acteurs concernés : les communes et le SMBI

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 216 521 € TTC (budget alloué par l'Agglomération au fonctionnement du syndicat).
- En 2020 : 290 000 € (SMBI et la CAB).

En savoir + : <https://bassin-isle.fr/>

Enjeux DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 2



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Action 1.2.1 du PCAET

● **Action 13 : Les déchets ménagers (collecte et bornes enterrées)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans un contexte où l'Etat fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de l'enfouissement des déchets, la prévention est un levier qui doit permettre de réduire leur production. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de réduire de 50 % l'enfouissement à l'horizon 2025. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, les élus du Grand Périgueux ont validé le principe de la mise en œuvre de la **tarification incitative** à l'échelle du département.



Objectifs poursuivis : Réduire la production de déchets à la source et poursuivre les performances de valorisation.

Par ailleurs, le département a étendu les consignes de tri bien avant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et obtient aujourd'hui des résultats exemplaires en la matière.

Les élus ont aussi validé une politique Déchets visant à modifier en profondeur les modes de collecte. Celle-ci prévoit d'implanter environ 670 points d'apport volontaire. En 2019, l'Agglomération a implanté 155 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 550 points. Il est prévu d'implanter 120 points en 2020.

Acteurs concernés :

- Le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) dans le cadre de la prévention des déchets (compostages individuel et collectif).
- Le Grand Périgueux dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 3 834 913 € ont été investis.
- En 2020 : il est prévu d'investir 5 241 849 € TTC.

Résultats :

Indicateurs PCAET	Valeur 2010	Valeur 2018	Valeur 2019	Objectif 2020	Objectif 2024
Ordures ménagères résiduelles kg/hab	280	199	204	196 (baisse de 30% / 2010)	140 Baisse de 50% / 2010
kg DMA*/habitant (*Déchets Ménagers Assimilés)	636	632	Non précisé	572 (baisse de 10% / 2010)	450

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/dechets>

Enjeux DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 2



Finalité 5



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Etablir des modes de consommation et de production durables



Action 4.3.1 du PCAET

● **Action 14 : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), prescrit en 2015 et dont les travaux ont débuté en 2017, a été approuvé lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019. Après trois années de travail avec l'ensemble des élus communaux et communautaires, représentant environ 300 réunions techniques (ateliers, assemblées des maires, réunions diverses), 35 réunions publiques, et une enquête publique ayant permis le recueil de 1 200 observations, les élus du Grand Périgueux ont approuvé le document à la quasi-unanimité (1 voix contre, 1 abstention).

Il traite des cinq problématiques suivantes : les déplacements et la mobilité, l'habitat, la trame verte et bleue, la transition énergétique et l'environnement, ainsi que le patrimoine et les paysages. Il vaut Programme Local de l'habitat (PLH), et Plan de Déplacement Urbain (PDU) et il intègre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'année 2019 a été consacrée aux formalités administratives suite à l'arrêt du projet de PLUi au conseil communautaire du 24 janvier 2019 : notifications aux Personnes Publiques Associées, enquêtes publiques (1 200 observations recueillies, 25% ont amené des modifications dans le PLUi), finalisation du document en prenant en compte les différentes remarques, avis et observations, puis approbation.

Objectifs :

- Une réduction de 48% du potentiel urbanisable, toutes destinations confondues.
- Un total de 1 530 ha constructibles, dont 60% en zones déjà urbanisées (zone U).
- Intégration des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en matière de réduction de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

Acteurs concernés :

Divers services du Grand Périgueux (Habitat, Mobilité-Transport, Développement économique, assainissement...), communes et communes déléguées, services de l'Etat (notamment la DDT), l'ensemble des personnes publiques associées (Conseil Départemental, Chambre d'agriculture, Mission Régionale d'Autorité Environnementale,...), Agence Technique Départementale et concertation de la population (enquêtes publiques).

Dépenses réalisées :

En 2019 : 328 016 € TTC ont été mandatés.

Au total, depuis 2017, ce sont 1 206 066,34 € TTC qui ont été mandatés, dont 1 022 419,20 € TTC pour les bureaux d'études recrutés et 183 647,14 € TTC de frais annexes (commission d'enquête, études complémentaires, reprographie, parutions presse...).

Dépenses envisagées en 2020 : 280 000 € TTC comprenant les restes à réaliser (soldes des dépenses sur le PLUi), les frais de procédures sur le PLUi (modifications...) et le lancement du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Indicateurs :

Indicateur PCAET	Valeur période 2002-2014	PLUi : période 2020-2032
Consommation d'espaces naturels et/ou agricoles par l'urbanisation sur le Grand Périgueux.	844 ha	677 ha

Indicateurs PCAET	Avant PLUi	Objectif PLUi à 2032
Indicateur de densification (en ha ouvert à l'urbanisation, toutes destinations confondues : habitat, économie,...)	Environ 3 000 ha	1 530 ha
Part des parcelles constructibles en zone U	53 %	60 %

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>

Enjeux DD, identification au sein du PCAET et objectifs DD



Finalité 1



Finalité 2



Action 1.1.1 du PCAET



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

• Action 15 : Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Il s'agit d'une démarche départementale pilotée par le Syndicat des Energies de la Dordogne - SDE24 avec 7 autres EPCI partenaires.

Le PCAET est un document de référence Climat-Air-Energie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le programme d'actions est partenarial c'est-à-dire qu'il est constitué d'actions des services du Grand Périgueux et des structures publiques et privées extérieures mais ayant un impact sur le territoire de l'Agglomération. Le PCAET est donc aussi tributaire des initiatives privées (entreprises, habitants). La loi confie la coordination de la transition énergétique aux EPCI une fois élaboré leur premier PCAET.

Après l'arrêt du projet en janvier 2019, une mise en consultation a été lancée en février auprès des personnes publiques associées et en juin auprès du public. Une analyse puis une prise en compte des avis émis ont été réalisées par les services avec modification des rapports du PCAET. Le dossier a été approuvé le 28 novembre en conseil communautaire. Il comprend un plan d'actions 2019-2024 sur 6 ans constitué de 6 axes et de 30 actions.

Scénario de transition énergétique à 2030 du Grand Périgueux :

- - 21 % de consommation énergétique (vs 2015)
- - 28 % d'émission de gaz à effet de serre (vs 2015)
- + 50 % d'énergie renouvelable
- 32 % d'énergies renouvelables locales dans la consommation finale



Acteurs concernés : SDE24 (pilotage à l'échelle départementale), les 43 communes, les chambres consulaires, les structures publiques et privées, les associations, les habitants.

Dépenses réalisées : 26 833 €

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/plan-climat-air-energie-du-grand-perigueux>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Etablir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



L'ensemble du dossier

PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie

• Action 16 : La démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux, accompagné par l'APAVE a réalisé une démarche de diagnostic sur les conditions et la qualité de vie au travail (CQVT)-lutte contre les discriminations (LD) sur 2 ans depuis 2018. En 2019, ce processus a abouti à la réalisation d'un plan d'actions CQVT-LD sur la période 2020-2022 (suite au diagnostic réalisé en 2018). La première mesure a consisté au recrutement d'une chargée de projet dédiée à la mise en place de ce plan d'actions. Il existe des actions spécifiques pour chaque compétence concernée ainsi que des actions transversales qui concernent tous les services.

Acteurs concernés : le Service des Ressources Humaines, l'encadrement (directeurs de pôles, chefs des services, chefs d'équipe), Assistants de prévention, Agents PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), les agents, les services du CDG 24, prestataire APAVE, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 37 000 € (marché APAVE : démarche diagnostic et plan d'actions)
- En 2020 : Budget prévisionnel sur les 3 ans de 400 000 €. La priorisation des actions en 2020, va permettre d'affiner l'échéancier budgétaire

Résultats : La mise en place du plan d'actions en est à son début. La première étape a consisté à mettre en place la nouvelle structure de pilotage de la QVT-LD, ainsi que de prioriser les actions et de les planifier sur les 3 prochaines années. Certaines actions sont engagées tel que la mise en place des tickets restaurants et certains recrutements ont déjà été effectués. Une action « Vis mon travail » a également été réalisée en septembre 2019 et a concerné 8 agents volontaires pour partir en immersion une demi-journée dans d'autres services de l'Agglomération.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sera mis à jour pour la partie Risques Psychosociaux (via la démarche CQVT-LD réalisée avec l'APAVE).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **Action 17 : Les ressources humaines, les formations des agents et la création du compte personnel de formation.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La collectivité **accompagne** ses agents pour **adapter et faire évoluer** leurs compétences dès leur prise de poste et ce, tout au long de leur carrière. Elle définit leurs besoins en termes de gestion prévisionnelle des emplois et construit **un plan de formation issu des évaluations professionnelles et selon les objectifs fixés**. Les formations sont adaptées aux besoins et aux objectifs de la collectivité mais elles permettent également d'accompagner les agents dans cette évolution et à l'actualisation de leurs compétences.

Plusieurs types de formations existent : les obligatoires (formations initiales, tout au long de la carrière, poste à responsabilités, etc.), celles demandées à l'initiative des agents (Validation des Acquis de l'Expérience, Bilan de compétences, projets personnels du Compte personnel d'activité - CPA, du compte personnel de formation – CPF, etc.), les préparations aux concours et examens et préparations au retour à l'emploi.

Plusieurs formations effectuées sont en lien direct avec la prise en compte du développement durable. Par exemple :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser l'enfant à son environnement naturel.
- Confort thermique et RT 2012 vers la réglementation de l'environnement 2020.
- Atelier de récupération des objets.
- Adapter son territoire au changement climatique.
- Formation ANRU –Agence nationale pour la rénovation urbaine - « projet urbain ».

Dans le cadre des déplacements pour se rendre sur les divers lieux de formation, le Grand Périgueux encourage ses agents à utiliser les transports en communs et le co-voiturage.

Depuis la mise en place du **compte personnel d'activité (CPA)**, quelques agents du Grands périgueux ont sollicité l'utilisation de leur compte CPF en 2019 dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Elles concernaient notamment des préparations aux concours et examens de la fonction publique ainsi que pour des formations sur le secourisme et des VAE → Budget de 12 000 €.

Le Grand Périgueux accompagne également ses agents dans leur **projet de mobilité**. Plus de 15 immersions ont été réalisées en 2019 afin de permettre aux agents de découvrir d'autres métiers au sein de la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, 28 mobilités internes définitives au sein des différents services du Grand Périgueux ont pu être réalisées.

Les agents bénéficient d'un accompagnement au **retour à l'emploi** après une période d'inaptitude temporaire ou d'un reclassement en lien avec le médecin de prévention du CDG 24, les comités médicaux, commissions de réforme et médecins experts agréés. Un suivi attentif et particulier permet d'anticiper leur retour à l'emploi dans les meilleures conditions (visites médicales de reprise, formations adaptées, aménagement de poste et rythmes de travail etc.).

Le nombre d'agents reconnus qualité travailleurs Handicapés (RQTH) au sein de l'établissement est de 6.06 % (réf.2018) → Coût total des aménagements de poste en 2019 : 2 774,4 €.

Enfin, le Grand Périgueux veille à l'usure professionnelle de ses agents et propose des formations sur la prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) en lien avec leur métier (env. 150 agents ont été formés).

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses agents, le Grand Périgueux s'est d'ailleurs engagé depuis près de deux ans dans une démarche d'évaluation des conditions et de qualité de vie au travail (CQVT).

Acteurs concernés : Le Service des Ressources Humaines - les chefs des services et structures, les agents, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT, le Centre de gestion - CDG 24, les organismes de formation extérieurs, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 71 115 € (frais pédagogiques) et 13 474 € (frais indirects : repas/hébergement et déplacement lors des formations)
- En 2020 : budget prévisionnel de 115 000 € (frais pédagogiques prévisionnels).

Résultats :

- Réalisation de deux tableaux de synthèse concernant la prise en charge des frais de déplacement avec la mention de privilégier le train à la voiture et le covoiturage.
- Réalisation d'un Plan de prévention 2019 et projets 2020.
- 32 535 € soit presque la moitié du budget ont été consacrés en 2019 aux formations liées à l'hygiène et à la sécurité des agents (habilitations électriques, secourisme, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité – CACES, prévention des risques liés à l'activité physique - PRAP, hygiène alimentaire).

L'autre moitié du budget a concerné des formations liées à l'évolution professionnelle des agents et l'actualisation de leurs compétences en lien avec l'évolution de la réglementation en matière de gestion des services publics.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

● **Action 18 : Les projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs**

❖ **Une réalisation qui favorise la libre circulation des enfants**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'objectif a été de profiter de l'ouverture de la nouvelle crèche Clos Chassaing de Périgueux ([action n°30](#)), en service depuis le 4 novembre (elle remplace l'établissement situé près du parc Gamenson) pour expérimenter un projet répondant au mieux aux besoins des tous petits. Les espaces et les volumes offrent la possibilité de garantir un accompagnement sécurisant et personnalisé en laissant à l'enfant le choix de

ses propres expérimentations. Il s'agit d'une nouvelle pédagogie permettant à l'enfant de développer **5 valeurs éducatives** : la confiance, la liberté, le respect, l'autonomie, et la sécurité affective.

Acteurs concernés : les enfants et les agents de la crèche Clos Chassaing.

Dépenses réalisées et dépenses prévues : 0 €

Résultats : Les principaux axes développés sont l'accueil de chacun dans le respect de son histoire personnelle et le soutien et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-general/creche-clos-chassaing-764>

❖ Pédagogie appliquée dans les centres de loisirs (ALSH)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

2 malles pédagogiques ont été achetées par l'Agglomération : une dizaine de livres destinés à chaque tranche d'âge sur les droits des enfants et la mixité. Coût total : 600 €.

Des animations ont été organisées avec l'utilisation de la « malle rivière » : c'est un ensemble d'outils pédagogiques permettant d'aborder les thèmes de la rivière et des zones humides. Il est proposé par l'association [Pour les Enfants du Pays de Beleyme](#).

Concernant la **sensibilisation au danger du soleil**, des conseils sont prodigués par la ligue contre le cancer. Quant à la ligue de l'enseignement, elle intervient avec le dispositif [Lire et faire lire](#).



Opération « J'apprends à nager » (action 6) : elle permet aux jeunes des quartiers de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux d'apprendre à nager gratuitement.

Enfants « chefs de lumière et l'eau » : chaque jour un enfant est désigné pour s'assurer que les lumières sont bien éteintes, l'eau coupée et les fenêtres fermées quand fonctionne le chauffage ou la climatisation.

Au centre de loisirs de Bassillac, des affiches (collage et coloriage) ont été réalisées par les enfants sur les éco-gestes en lien avec les économies d'eau, un travail a été mené sur le 7^e continent que forment les plastiques en mer et la ligne de partage des eaux, un atelier avec fabrication de maquillage naturel a été testé et du compost est toujours fabriqué pour amender le potager.

En 2020 : une formation en interne autour des activités « nature » et sensibilisation à l'environnement est prévue.



Résultats :

- **L'ALSH « Arc en Ciel » de Bassillac et Auberoche est très impliqué** : fabrication de produits de beauté, d'entretien et réflexion autour de l'usage de l'eau dans les locaux.
- **L'ALSH « Jean Sigalas » de Coulounieix-Chamiers, montre l'exemple dans le domaine de la restauration** : évolution des pique-niques avec apprentissage du goût et de la gastronomie et vaisselle réutilisable.
- **L'ALSH de Saint Amand de Vergt s'organise en fonction des activités** : accueil des enfants directement sur le site du Lac de Neufont, lieu des activités de la journée, pique-niques maison livrés sur place avec des produits locaux et de la vaisselle lavable.
- **De grandes lignes de conduite sont appliquées** : optimisation des transports collectifs entre plusieurs ALSH – Adaptation des sorties en fonction des tranches d'âges des enfants – Regroupement d'ALSH à chaque période de vacances plus creuse (Noël, août, les ponts) afin d'optimiser l'occupation des locaux chauffés ou climatisés.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/centres-de-loisirs>

❖ Enjeux DD, Objectifs DD:



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **Action 19 : Création d'une première année des études de santé au Campus Périgord à Périgueux (PASS : Parcours Spécifique Santé).**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Il s'agit de coordonner avec les universités, la Région Nouvelle Aquitaine, les collectivités locales et les professionnels de santé, la création de la PASS et le développement d'une filière santé afin de :

- permettre l'accès des étudiants périgourdins à des études supérieures sélectives et coûteuses,
- renforcer la filière santé existante et qui offre des débouchés en termes d'emploi dans un département vieillissant dont les besoins de la population augmentent,
- agir sur le long terme et pour répondre, en partie, à la désertification médicale.

Acteurs concernés : Université de Bordeaux, Région, Département, Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), la ville de Périgueux, Conseil de l'ordre des médecins, ARS, CPAM.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 0 €.
- En 2020 : 53 000 € (dont 50 000 € pour les coûts de fonctionnement liés à la création de cette 1^{ère} année à Périgueux).

Résultats :

70 à 80 étudiants pourront démarrer leurs études de santé dans un environnement favorable à leur réussite. En effet, ils pourront bénéficier :

- ✓ d'un cadre de travail dans un environnement préservé à proximité des services étudiants (CROUS, service santé, bureau des sports, offre de sportive et sortie...),
- ✓ de logements de qualité et prix accessibles, une mobilité aisée (covoit', bus, vélos..), une vie culturelle et sportive, dans une ville à taille humaine,
- ✓ d'un environnement rassurant pour les parents et pour les jeunes.

En cas d'échec des passerelles seront rendues possibles par la réforme des études de santé avec la licence de droit notamment.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/la-1ere-annee-detudes-de-sante-arrive-a-perigueux-3295>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous

• Action 20 : Le Contrat Local de Santé (CLS) et l'Atelier Santé Ville (ASV)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé 2^e génération et de l'Atelier santé ville, et sur la base de l'évaluation conduite en 2018, des groupes de travail se sont tenus afin de construire un contrat adapté aux besoins du territoire. Il a pour vocation la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales et a été signé par 14 institutions, **le 18 octobre 2019**.



Dans le cadre du volet santé environnementale du CLS et de l'axe « promouvoir un cadre de vie favorable à la santé », une sensibilisation des intervenants à domicile (SSIAD- service de soins infirmiers à domicile), des médecins et des infirmières libérales du la Maison de santé de Vergt a été organisée : l'impact du mal logement sur la santé et les aides à la rénovation de l'habitat ont été présentés.

Acteurs concernés :

- **Les signataires du CLS** : le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la CARSAT, la MSA et la Mutualité Française, Le Service Inter entreprise de Santé au Travail, la polyclinique Francheville, le Centre Hospitalier de Vauclaire.
- **Les membres du réseau des acteurs de l'ASV** : 520 membres dont 58 habitant.es (4 habitant.es des quartiers, soit 6 %) ; Soit 169 structures différentes dont 50 % d'associations, les autres relevant principalement des secteurs public (collectivités, Etat, Bailleurs sociaux...) et sanitaire/médico-social (public et privé).

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 8 352 € TTC. A noter, le coût du poste de coordination de 53 000 € est subventionné par les partenaires à hauteur de 33 000 € (recettes).
- En 2020 : 15 000 €.

Résultats :

Le Contrat local de santé 2^e génération a intégré de nouvelles actions et notamment la mise en place d'une politique active de lutte contre la désertification médicale avec un **régime d'aides aux étudiants en médecine** (4 jeunes soutenus pour un montant total de **3 990 €**), l'organisation d'un accueil des internes en stage en Dordogne avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (2 rencontres par an pour un total de **2 000 €**) et le travail continu de négociation et de partenariat pour obtenir la création de la **1^{ère} année des études de santé (PASS)** sur l'Agglomération dès septembre 2020.

Le déploiement d'actions dans les quartiers s'est poursuivi avec le Centre Hospitalier de Périgueux et les partenaires de terrain (centre sociaux, Le Chemin, conseil départemental Conseil citoyen...). Le projet « Mon quartier Ma santé » a démarré en 2018 et s'est prolongé en 2019 avec une prise en charge directe des coûts par l'ARS. Afin de prévenir les maladies cardio-vasculaires et lutter contre la sédentarité, des **ateliers d'activité physique adaptée et de nutrition** ont été animés par les associations Profession Sports et Loisirs et l'IREPS,

toutes les semaines, dans les deux quartiers prioritaires. L'impact positif sur la santé physique et mentale des habitants a été constaté.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/le-contrat-local-de-sante> et <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/latelier-sante>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

• Action 21 : L'utilisation des couches lavables dans les crèches

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Avant l'acquisition de la propreté d'un enfant (vers 2 ans et demi en moyenne), ce ne sont pas moins de 800 kg de couches par an qui sont jetées soit 5 500 couches en moyenne. Deux établissements, Les lutins d'Edith à Sanihac et Chapi-Chapo à La Chapelle Gonaguet utilisaient déjà des couches lavables.

Loin du linge de grand-mère, cette invention est jolie, pratique, simple à utiliser. Elle repose sur un voile de protection à retirer, ce qui facilite le lavage. Ces couches présentent plusieurs avantages : elles sont économiques pour les parents (c'est trois fois moins cher que des jetables) et produisent moins de déchets (1200 tonnes en moins en un an pour Les Lutins)

Elles réduisent les allergies et les érythèmes fessiers des bébés.

En 2019, l'utilisation des couches lavables s'est développée au sein de la crèche « Les Souris Vertes » de Marsac sur l'Isle.

Acteurs concernés : les agents de la crèche.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 3 661 €, subvention du SMD3 de 1 739,50€ soit une dépense réelle de 1 921,5 €.
- En 2020 : 2 000 €.

Résultats :

- Réduction très significative des déchets (1 T/an/tranche de 10 enfants accueillis).
- L'attente principale de la collectivité est d'obtenir un impact sur la santé des enfants en excluant les différents produits chimiques présents dans les couches jetables et en contact continu avec l'épiderme sensible.

En savoir + : <https://smd3.fr/reduire-ses-dechets/utiliser-des-couches-lavables/>

Enjeu DD, Objectif DD:



Finalité 5



Etablir des modes de consommation et de production durables

- **Action 22 : Surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) – 2^e campagne de mesures dans les centres de loisirs (ALSH).**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Un diagnostic pour réduire les risques de pollution a été réalisé, la loi portant engagement national pour l'environnement obligeant les établissements concernés à surveiller régulièrement la qualité de l'air intérieur.

- Les substances concernées :
 - le formaldéhyde,
 - le benzène,
 - le dioxyde de carbone (CO₂).
- La campagne de mesure :
 - deux séries de prélèvements pour le formaldéhyde et le benzène, en période de chauffe et hors chauffe, espacées de cinq à sept mois,
 - une mesure en continu du dioxyde de carbone effectuée sur la période de chauffage de l'établissement,
 - une mesure de température réalisée à chaque point de mesure.

Acteurs concernés : les agents et les enfants des 13 ALSH.

Dépenses réalisées en 2019 : 30 300 € TTC

Résultats : les résultats de l'ensemble des sites diagnostiqués ont répondu aux exigences réglementaires.

Enjeu DD, Objectif DD:



Finalité 3



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

• **Action 23 : Diagnostic d'évaluation des champs électromagnétiques (CEM)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'évaluation portait sur les postes de travail installés à proximité d'installations, sources ou appareils émetteurs de champs électromagnétiques.

- Schéma directeur de l'évaluation :
 - o recensement et évaluation des risques liés aux champs électromagnétiques (CEM) par voie documentaire,
 - o évaluation des niveaux d'exposition par la mesure,
 - o accompagnement à la mise en œuvre des mesures de prévention,
 - o présentation des résultats devant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Enjeux :
 - o préserver la santé et la sécurité des salariés,
 - o répondre aux obligations réglementaires liées à la démarche d'évaluation des risques liés à l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques,
 - o rassurer les salariés et les instances représentatives du personnel sur leurs conditions de travail.
- Objectifs :
 - o procéder à une analyse de l'exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques.
 - o formaliser l'évaluation de l'exposition aux CEM afin de pouvoir l'annexer au document unique d'évaluation des risques.

Acteurs concernés : l'ensemble des agents des sites gérés par le Grand Périgueux.

Dépenses réalisées : 25 200 € TTC

Résultats : l'ensemble des sites respectent les normes réglementaires.

Enjeu DD, Objectif DD :



Finalité 3



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge.

● Action 24 : La Voie Verte et les chemins de randonnées

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

● la Voie Verte :

La Voie Verte constitue un atout important pour le développement de l'attractivité touristique. Elle est aussi un élément apprécié du cadre de vie des habitants.

Afin aussi de promouvoir les modes de déplacements doux, l'engagement du Grand Périgueux s'est poursuivi avec le développement des voies vertes et vélo route. Celui-ci s'est illustré par la réalisation des travaux de la voie verte entre le bourg de Bassillac et la voie verte des berges de l'Isle à Charriéras (commune de Trélissac). En 2020, cette portion sera revêtue d'un enrobé afin d'améliorer le confort des usagers.

La voie verte des berges de l'Isle sera prolongée d'ici 2021 jusqu'à Escoire. L'étude d'un prolongement jusqu'à Savignac les Eglises sera elle aussi engagée.



● Les chemins de randonnées :

Dans le cadre d'une démarche de valorisation touristique au sein de l'agglomération, une réflexion avait été lancée pour définir le niveau de qualité à proposer sur les chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Compte tenu de la disparité du niveau d'entretien entre les communes, le Grand Périgueux a décidé de prendre la compétence de gestion des chemins de randonnée sur son territoire.

Ainsi l'année 2020 verra la remise en état des chemins et la mise à niveau du balisage sur le secteur Nord, le secteur Sud ayant été traité en 2018-2019. Par ailleurs, les premiers marchés d'entretien seront mis en œuvre dès le printemps 2020.



- ✓ Réalisation de l'**implantation de la signalétique du PDIPR** sur 350 km de boucles et de liaisons du secteur Sud du Grand Périgueux (ex Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de La Truffe), soit 19 villages.

Cette opération avait pour but la mise en place :

- de balises,
- de mâts avec des flèches directionnelles,
- de panneaux d'appel avec les cartographies recto/verso : une face représentant le territoire de la commune et l'autre l'ensemble des boucles et liaisons du Grand Périgueux.

- ✓ **Réalisation de relevé topographique des sols durant l'été 2019**, afin de mieux appréhender la compétence de l'entretien des chemins de randonnée. Ce diagnostic a permis d'établir différents types de tableaux de suivi référencés comme suit :

- listing complet des boucles et liaison,
- listing nature des sols,
- entretien fréquent des boucles et liaisons,

- entretien ponctuel des boucles et liaisons,
- entretien dit « exceptionnel » selon la dangerosité et l'urgence de l'intervention,
- suivi et remise en état du mobilier PDIPR sur le secteur Nord.

Acteurs concernés : les communes et les habitants du Grand Périgueux.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- la Voie Verte :

En 2019 : 85 000 €

En 2020 : 100 000 €

- Les chemins de randonnées :

En 2019 : 100 722 €

En 2020 : 131 000 € en fonctionnement et 90 000 € en investissement.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/sortir-et-decouvrir/randonnees#c1583> et <https://www.grandperigueux.fr/voie-verte>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 2



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

PARTIE 5 : Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

• Action 25 : Le Pôle artisanal Cap'artisans de Chamiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Portée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (anciennement EPARECA), l'opération consiste à aménager sur 1 500 m², 12 box comprenant chacun un atelier fonctionnel en rez-de-chaussée et un bureau en mezzanine pour accueillir des **activités artisanales**. Reposant sur une tarification locative attractive pour le secteur (50 €/m²/an) et une qualité de l'environnement de travail (bâtiment tendant à la passivité), le projet est aussi l'occasion de favoriser la **création d'emplois** et l'ouverture sur les quartiers de la politique en ciblant l'occupation du pôle par des « **artisans engagés** » (ex. propositions de stages aux établissements scolaires, journées portes ouvertes, chantiers-insertion, ...).

Par ailleurs, 2 des 12 box seront réservés aux publics suivis par la Fabrique à Entreprendre, pour **accompagner les créateurs** issus des quartiers à tester en conditions réelles leur projet et les aider à consolider leur activité avant de prendre leur envol dans le droit commun.

Les objectifs sont de :

- Soutenir des initiatives d'habitants des quartiers en les accompagnant sur la chaîne de la création d'activité.
- Privilégier, via un comité d'examen, les candidatures d'artisan(e)s issu(e)s des quartiers.
- Inciter au choix d'artisans « engagés » vis-à-vis des habitants pour faire découvrir leur métier, proposer des stages, des contrats d'apprentissage....
- Réserver des heures de travail sur le projet à des personnes en parcours d'insertion (mise en place de la clause sociale en phase travaux mais aussi en phase de conception avec la clause intellectuelle).

Les marchés de la construction ont été attribués en février 2020. La livraison du pôle est prévue au premier trimestre 2021.

Acteurs concernés :

- **Partenaires fonctionnels du projet** : Conseil citoyen de Chamiers, chambres consulaires, Ville de Coulounieix-Chamiers, Conseil Départemental de la Dordogne, associations de proximité, Grand Périgueux...
- **Partenaires financiers** : Europe – FEDER axe 5 ; Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Dordogne, Ville de Coulounieix-Chamiers, Grand Périgueux et EPARECA

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2019 : 106 080 €
- 2020 : 0 €

Enjeu DD, Objectif DD :



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

• Action 26 : SÎLOT, projet de Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et des cultures urbaines

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Au cœur de l'Agglomération, sur la friche de l'ancien camp américain de Chamiers, est projetée la création de SÎLOT, un **grand parc de loisirs et d'activités en bord de rivière** relié à la voie verte par 2 nouvelles passerelles et imaginé avec un collectif d'associations locales. Véritable tiers-lieu, les activités qui seront proposées, bien plus larges que de simples espaces de travail partagés, contribueront au développement économique et à l'activation des ressources locales et du lien social.



SÎLOT vise à proposer aux habitants, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire - ESS (existantes ou en projet des outils), des espaces et des opportunités de rencontre et de collaborations, y compris professionnelles. Chacun pourra ainsi :

- Venir assister à des spectacles, des projections, des concerts en plein air ou en intérieur.
- Apprendre à faire du skate, de la Capoeira, des percussions, de la danse, du théâtre, du graff, de la sérigraphie ou de la gravure artisanale, et bien d'autres choses encore.
- Apprendre et faire apprendre à créer, transformer ou réparer des objets, du mobilier, à jardiner.
- Venir travailler de manière collaborative.
- Venir se restaurer ou participer à des ateliers culinaires.
- Recueillir de l'information sur différents sujets.
- Apprendre à monter son entreprise et tester son activité.
- Simplement se balader ou profiter de l'espace pour lire, se reposer, etc.

Il s'agit d'une démarche de collaboration et de co-construction de projet inédite avec de nombreux acteurs du territoire et les habitants, d'un projet dont le fonctionnement et le modèle économique envisagés permettent d'expérimenter de nouveaux modes de développement du territoire mais aussi de créer les conditions d'évolution du modèle économique associatif et de développement des activités de l'ESS.

Acteurs concernés :

- **Le maître d'ouvrage du projet** : Le Grand Périgueux, propriétaire du site, qui va assurer la construction du projet et en confier la gestion par contrat de délégation de service public
- **Les partenaires bénéficiaires directs du projet** : l'association de préfiguration Camp'US (collectif) qui aide le Grand Périgueux à imaginer ce qui se passera sur SÎLOT après ouverture (les activités développées, le mode de gestion, la gouvernance), les centres sociaux, les conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle, les habitants « amis du projet », les structures d'accompagnement à la création d'activités de l'ESS, les associations d'insertion œuvrant dans les domaines du réemploi et des jardins partagés, les associations d'éducation populaire à la culture et au sport liés aux cultures urbaines, etc.
- **Le concepteur du projet** : l'équipe d'architecte retenue (ADH) qui assure la maîtrise d'œuvre du projet, c'est-à-dire qu'elle conçoit les espaces et les bâtiments en fonction des activités que l'on souhaite y développer.
- **Les partenaires financeurs du projet** (projet physique et/ou démarche) : le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne FEDER axe 5, l'ADEME, l'Etat, le Conseil Départemental de la Dordogne, la CAF de la Dordogne, la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2019 :

- 408 350 € (investissement)
- 51 662 € (fonctionnement)

En 2020 :

- 122 400 € (investissement)
- 143 150 € (fonctionnement)

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/le-pole-de-leconomie-sociale-et-solidaire-des-cultures-urbaines-une-offre-inedite-sur-un-lieu-unique>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Etablir des modes de consommation et de production durables.



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 27 : La Mission Locale et la Maison de l'Emploi

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

❖ La Mission locale

La Mission locale permet de **réduire l'exclusion sociale des publics cibles, et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises**. A fin 2019, quelques chiffres clés de l'**activité d'insertion des publics** :

- 720 nouvelles inscriptions.
- Près de 2 000 jeunes en contact.
- 62% des jeunes suivis ont accédé à l'emploi, la formation, l'alternance, stages d'immersion, service civique.



Elle favorise l'accès à l'emploi des jeunes. A fin 2019, quelques chiffres clés de l'**activité du service emploi** de la Mission Locale :

- 232 entreprises en contact.
- 183 offres d'emploi gérées pour recrutements.

En interne, en partenariat avec l'association 3S, le papier usagé est récupéré : chaque personnel dispose d'un « Croc'feuilles » à cet effet. Le papier ainsi récupéré chaque mois permet à l'association de signer des CDI et de faire retraiter le papier pour une « deuxième vie ».

❖ La Maison de l'Emploi (MDE)

La Maison De l'Emploi (MDE) a pour objectif l'accompagnement renforcé de personnes éloignées de l'emploi. Pour atteindre cet objectif, la MDE dispose principalement d'un outil, le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs services :



- **l'accompagnement personnalisé de 382 personnes en 2019**, par 4 conseillers en insertion professionnelle : un de la MDE, un de la Mission Locale et deux de l'**INSUP** (*Institut Supérieur de Formation Permanente*). Cet accompagnement a permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de mois, formations qualifiantes,...) en 2019.
- **la clause d'insertion sociale** dans les marchés publics. En 2019 ce sont **30 000 heures qui ont été générées par ces clauses**. Elles ont permis de faire travailler **81 personnes, dont 14 ont débouché sur un emploi**.
- **une chargée de relations entreprises** : prospection et recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE. En 2019, ce sont 174 employeurs qui ont été rencontrés, 154 mises en relation pour des bénéficiaires du PLIE qui ont débouché sur 42 recrutements.

Acteurs concernés :

- Pour la Mission locale : elle mobilise les compétences d'un réseau important de partenaires : Pôle Emploi, organismes de formation, CFA, associations, entreprises, agences d'emploi, afin d'accompagner les jeunes vers et dans l'emploi ou la formation. Une synergie de compétences et d'acteurs au service de chaque jeune.
- Pour la MDE : les structures de l'insertion par l'activité économique, les entreprises et leurs organisations professionnelles, les collectivités territoriales ainsi que les chambres consulaires et les organisations syndicales.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2019 : 121 843 € versés par le Grand Périgueux à la Mission locale et 102 000 € à la MDE.
- En 2020 : 126 887 € seront versés par le Grand Périgueux à la Mission locale et 130 000 € à la MDE.

Résultats :

- Grâce à une mise en synergie des compétences de différents acteurs qui interviennent sur l'insertion des publics jeunes, les échanges et mutualisation de moyens facilitent l'insertion des publics. La Mission Locale n'a pas vocation à faire seule mais à travailler avec un environnement partenarial territorial répondant à ses obligations. Son slogan national « Construisons ensemble pour chaque jeune » constitue un message fort de son mode de fonctionnement.
- Diminution du nombre de demandeurs d'emploi.
- Participation de personnes en insertion à des chantiers du Grand Périgueux.

En savoir + : <https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/mission-locale-du-grand-perigueux> et <https://www.mde-grandperigueux.fr/>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

- **Action 28 : Les achats publics, les groupements de commandes, les clauses d'insertion sociale et environnementales dans les marchés.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Après une année 2018 majoritairement consacrée au recensement des besoins en terme de groupement de commande par l'acheteuse publique, 2019 a été marqué par la mise en œuvre de plusieurs groupements :

- Suite des marchés dans le cadre du groupement assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances.
- Locations de nacelles.
- Formation CACES.
- Groupement travaux de voirie.
- Groupement reprographie (avec éco labels)
- Groupement pour l'acquisition de défibrillateurs.

En 2019, un marché public pour la fourniture de repas en liaison froide pour la nouvelle crèche Clos Chassaing a été lancé. Le cahier des charges exigeait la fourniture de produits bio/locaux et/ou porteurs d'une AOP ou AOC. Un marché pour l'approvisionnement en couches jetables et lavables (avec des éco labels) pour les crèches du Grand Périgueux a aussi été lancé.

L'ensemble des communes de l'Agglomération ont participé à un ou plusieurs de ces groupements.

Un partenariat avec la plate-forme Manger bio Périgord a été engagé, pour la fourniture des fruits et légumes ainsi que les laitages dans les crèches.

Concernant la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, en 2019 ce sont 30 000 heures qui ont été générées par ces clauses.

Acteurs concernés : les 43 communes

Résultats :

Le résultat financier est très satisfaisant puisque que l'on peut estimer à ce jour que les économies générées pour l'ensemble des participants sont aujourd'hui de l'ordre de 150 000 € alors que certains groupements (travaux/reprographie) continueront à produire leurs effets pendant 4 ans.

Compte tenu de ces bons résultats à la fois en termes d'adhésion des communes et de gains techniques et financiers, de nouveaux groupements vont être mis en place pour 2020, ils concerneront :

- les fournitures administratives et papeterie,
- la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et matériels d'entretien,
- les prestations de petit entretien des bâtiments et espaces municipaux,
- les prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments publics,
- les prestations de lutte contre les nuisibles (rats, frelons),
- la fourniture de mobiliers urbains (éclairage, potelets, corbeilles, barrières),
- les vérifications d'extincteurs, trappe de désenfumage,
- le marché d'acquisition, entretien et maintenance des matériels et engins de désherbage « zéro phyto » et produits connexes.

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 5



Etablir des modes de consommation
et de production durables



Action 4.1.4 du PCAET

• Action 29 : Le quartier d'affaires et le pôle des services mutualisés

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

A Périgueux, derrière la gare SNCF, avec la perspective de l'arrivée des transports ferroviaires cadencés, un quartier d'affaires est programmé en 2021 sur des anciens terrains du Sernam (Service national des messageries) de 5,5 hectares. 35 000 m² de bureaux dédiés principalement aux activités tertiaires seront édifiés dans les prochaines années.

Seront implantées des activités économiques : entreprises de services privées ou publiques, de formation, d'hôtellerie-restauration, de commerce de proximité.



Le futur quartier d'affaires intégrera les enjeux environnementaux : chantier propre, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets... La voiture laisse place aux piétons et aux vélos avec des lieux de circulation sécurisée. Ce quartier sera donc durable pour un cadre de travail apaisé, mais aussi au service de la biodiversité : les espaces paysagers assureront partie des sites retenus pour incarner la Smart City, la ville intelligente où les technologies de l'information et de la communication viennent améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts. Suivis par le SDE24, de nouveaux services numériques y seront expérimentés en faveur de l'innovation énergétique.

Un pôle des services mutualisés sera créé en 2021, d'une surface de 6 000 m², au cœur du quartier d'affaires. Ce nouveau bâtiment, sobre en énergie et adapté aux besoins contemporains ne sera pas uniquement dédié aux services administratifs du Grand Périgueux. Le tiers de sa surface sera en effet consacré à d'autres services publics rattachés au Grand Périgueux, afin de simplifier le rapport entre les usagers et notre offre de services.

Courant février 2019, le nouveau Quartier d'Affaires du Grand Périgueux est entré dans sa phase d'aménagement pour une durée de travaux de 10 mois.

Les premiers aménagements ont été livrés début 2020. Ils comprennent les voiries de desserte, l'amenée des réseaux et les espaces verts, avant la construction des futurs bâtiments.

Le coût total estimé est de 4 millions € HT (acquisitions, études et travaux)
Le Département contribue financièrement à hauteur de 500 000 €.

Acteurs concernés :

Pour le pôle des services mutualisés, les partenaires hébergés dans le projet sont le CIAS, Péribus, l'Office de Tourisme, CASSIOPEA, la Maison de l'emploi, la Mission locale, le Pays de l'Isle en Périgord, la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA 24), la Digital Valley, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

Les partenaires financiers pour le Pôle des services mutualisés sont : l'Etat, la Région et le Conseil départemental.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2019

- Pôle des services mutualisés (PSM): 96 413 € TTC.
- Quartier d'affaires (QA) : 1 632 705 € HT.

En 2020 :

- Pôle des services mutualisés (PSM): 2 104 919 € TTC.
- Quartiers d'affaires (QA): 600 000 € HT.

Indicateurs PCAET pour l'ensemble des projets, rénovations ou constructions en cours (y compris QA, et PSM) et le patrimoine :

	Indicateurs PCAET	Valeur 2018	Valeur 2019	Objectif 2024
Action 1.2.1	% de constructions intégrant des niveaux de labellisation environnementale (de type E+C-, BEPOS...)	20 %	30 %	100%
	% de projets intégrant des critères environnementaux	20 %	40 %	100%
	Bilan énergétique des projets sous maîtrise d'ouvrage du GPx	5 %	5 %	100 %
	Nombre de réunions interservices et/ou vers les partenaires sur les enjeux de transition énergétique en amont des projets d'aménagement (nb/an).	50%	Non déterminé (mais plusieurs réunions ont eu lieu pour le pôle de services mutualisés, les ombrières PV à Charrières et la future piscine de Saint Laurent)	100%

	Indicateurs PCAET	Valeur 2018	Valeur 2019	Objectif 2024
Action 2.3.1	Plan Pluriannuel d'investissement formalisé avec une politique volontariste en matière de transition énergétique pour le Grand Périgueux	Non réalisé	Non réalisé	Réalisé Eclairage public : 500 points renouvelés par an soit – 20 % de consommations d'énergie de 2018 à 2024.
	% de projets de construction/rénovation intégrant des critères environnementaux	20%	40%	100%
	Utilisation du logiciel de management énergétique (SIME)	non	non	oui
	Suivi annuel des consommations énergétiques des bâtiments par type d'énergie (kWh/bâtiment/an et €/bâtiment/an).	Réalisation du bilan des émissions de GES en 2017 et bilan 2018 fourni via le logiciel SIME – 7 333 MWh (gaz et électricité)	4 GWh d'électricité et 1 958 MWh de gaz soit 5 958 MWh	Le systématiser et le diffuser auprès des élus.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/un-quartier-daffaires-au-coeur-de-lagglomeration> et <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/pole-des-services-alienor>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 30 : La nouvelle crèche Clos-Chassaing dédiée à l'autonomie de l'enfant

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La construction de la crèche Clos Chassaing a été finalisée pour un montant de 3 275 000 € HT. 40 places de la crèche Mercier y ont été transférées ainsi que 20 places de la crèche Magne. L'ouverture a eu lieu le 4 novembre 2019. L'équipe y développe un projet éducatif autour de la libre circulation des enfants (action n°18).

Le bâtiment sera labellisé Haute Performance Énergétique – BEPOS (bâtiment à énergie positive) – EFFINERGIE avec minimisation de l'énergie consommée et production d'énergies renouvelables. La crèche s'inscrit véritablement dans la pratique d'un urbanisme durable. Les études sur sa réalisation prennent en compte l'intégration du bâtiment dans son environnement à plusieurs niveaux :

- des matériaux biosourcés, recyclables ont été utilisés ;
- le bâtiment est compact et les critères d'ensoleillement ainsi que d'ombre portée par les bâtiments voisins ont été calculés afin de déterminer une orientation optimale pour la crèche et ainsi minimiser sa consommation énergétique en hiver et maximiser la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques.
- un système de ventilation performant a été également mis en place afin de rafraîchir naturellement les pièces.
- la crèche a fait l'objet d'une réflexion concernant son intégration dans le contexte urbain avec la création d'un cheminement qui améliore et facilite les flux piétons transversaux dans le quartier.
- des espaces extérieurs de la crèche seront végétalisés, support éducatif mais aussi de qualité du cadre de vie.

Une attention particulière a été donnée sur l'évaluation de l'impact environnemental du bâtiment et sur le management environnemental de l'opération en particulier sur la gestion des déchets de chantier.

La mise en service de l'équipement a aussi fait l'objet d'une démarche particulière auprès des agents de la collectivité. En effet, afin de pouvoir obtenir un comportement du bâtiment conforme aux attentes, l'usage doit lui aussi être adapté. Ainsi, les agents ont été sensibilisés à plusieurs niveaux :

- Une formation auprès des usagers de la crèche a eu lieu au moment de la mise en service. L'objectif était de bien faire connaître le fonctionnement des équipements mis à disposition dans l'établissement (commande chauffage notamment).
- A l'approche de la saison estivale 2020, une nouvelle sensibilisation sera faite auprès des agents sur la gestion du bâtiment en période chaude : fermeture des occultations sur les façades exposées, aération du bâtiment aux heures les moins chaudes, ...
- Une autre formation à l'attention des agents techniques en charge de la maintenance a également permis à ces derniers de prendre en main les logiciels de gestion technique du bâtiment, et ainsi de détecter des dysfonctionnements qui pourraient nuire au bon usage du bâtiment.

Acteurs concernés : le personnel de la crèche et le service Petite Enfance.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2019 : 2 458 836 € TTC et en 2020 : 172 800 € TTC.

Résultats :

A l'issue des travaux, il a été recherché une conformité à la réglementation Effinergie plus (niveau BEPOS) via l'organisme certificateur CERTIVEA: le niveau de label visé est BEPOS-Effinergie 2013.

La performance énergétique du bâtiment est basée principalement sur une enveloppe thermiquement performante, une centrale de traitement d'air avec échangeur haute efficacité, et une production photovoltaïque.

Une vérification des règles techniques de la marque Effinergie applicables aux bâtiments neufs faisant l'objet d'une demande de label Bepos-Effinergie 2013 a donc été effectuée à la suite de la réalisation du chantier.

Fin 2019, le résultat de la vérification de l'évaluation de la performance énergétique et de la qualité associée faisait état de 15 écarts qui ont été levés depuis (le dernier le 15 avril 2020).

Fin avril 2020, le Grand Périgueux attendait la délivrance de la certification définitive du bâtiment au niveau BEPOS Effinergie 2013.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-general/creche-clos-chassaing-764>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Action 1.2.1 du PCAET

PARTIE 6 : Rendre effective la contribution des citoyens à l'action publique

- **Action 31 : Le déploiement du nouveau site internet de l'Agglomération, outil de communication auprès des usagers**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le projet visait à renouveler l'ergonomie du site Internet de l'Agglomération afin d'adopter les nouveaux standards de communication web. Il visait également à mettre en place des e-services pour les usagers : exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), demandes de stages, demandes d'emplois (CVthèque), gestion simplifiée Administration/Usagers, taxe de séjour, etc. Pour mener à bien ces objectifs, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée pour permettre ainsi d'être en adéquation avec les besoins des administrés.

Dans le cadre du déploiement du nouveau site internet de l'Agglomération, une organisation nouvelle a été mise en place avec la création d'un Comité éditorial impliquant l'ensemble des services de l'administration.

Ce nouveau site servira de vitrine pour les actions menées sur le Grand Périgueux et permettra de mieux communiquer auprès des habitants afin de les inciter à participer à la vie publique.

Acteurs concernés : les agents, les communes, et les habitants.

Dépenses réalisées : le coût global de cette opération est de : 130 000 €. Pour l'année 2019, 33 105 € TTC ont été dépensés.

Résultats : Le nouveau site www.grandperigueux.fr a été lancé le 27 février 2020, garantissant un meilleur accès aux services du Grand Périgueux et permettant une plus grande participation. Un travail reste à faire auprès des communes et des associations pour qu'elles se saisissent de cet outil.

Enjeu DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 3



Action 0.2 du PCAET

- **Action 32 : La Maison du projet, lieu de concertation et de co-construction du projet de renouvellement du quartier (PRU) de Chamiers**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La Maison du Projet est l'**outil de concertation central du Projet de Renouvellement Urbain (PRU)** et des projets structurants liés, elle est portée et animée par le Grand Périgueux en sa qualité de pilote du projet global. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de

leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du projet de renouvellement urbain.

La Maison du projet est concrètement :

- un **lieu d'exposition permanente** à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges : expos, vidéos, maquette...
- et un **lieu de production et de création**, via des ateliers participatifs et collaboratifs (cafés-débats, ateliers créatifs...) sur différentes thématiques choisies avec le Conseil Citoyen pour répondre aux attentes exprimées par les habitants (tranquillité, lien social, propreté, mobilité, etc.).

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), Périgord Habitat, le Conseil citoyen de Chamiers, la Compagnie d'artistes Ouïe/Dire en résidence sur le quartier, le Centre social Saint-Exupéry, les associations de proximité, le Conseil Départemental de la Dordogne, la CAF de la Dordogne, la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2019 : 17 259 € TTC
- 2020 : 9 250 € TTC

Résultats :

La Maison du projet est le point d'entrée unique pour accéder facilement à l'ensemble des informations concernant le PRU de Chamiers (action n°2) :

- elle est un espace de discussion convivial pour aborder des situations souvent complexes en relais des partenaires du projet (ex. le relogement des habitants, les conflits de voisinage, etc.),
- elle est un espace de travail et de co-construction d'actions avec les habitants,
- elle est un espace à disposition des associations de proximité pour des activités ou animations à destination des habitants pour inciter à découvrir et s'approprier le lieu (ex. exposition des œuvres réalisées par des artistes en résidence sur le quartier, ateliers d'apprentissage du code organisés par la plateforme mobilité MUST les lundis après-midi, des ateliers d'alphabétisation tous les matins par le Centre social Saint-Exupéry le temps des travaux au Pôle des solidarités...).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3-4

Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Fiche Les ODD et les 5 finalités du développement durable



Annexe 2 du RADD 2019

Liste des ODD et mots-clefs



1 PAS DE PAUVRETÉ

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



3 PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



4 ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



5 PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



6 GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



7 GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



8 PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants, Traite Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



9 BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications

Liste des ODD et mots-clefs



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociétale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCÉDÉ DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équilibré, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable



1 boulevard Lakanal - BP 70171

24019 Périgueux cedex

Tél : 05 53 35 86 00

Mail : contact@grandperigueux.fr

www.grandperigueux.fr/